



Commune de Charvieu-Chavagneux

Procès-Verbal du Conseil Municipal

**Séance du 5 mai 2021
N°3 – 2021**

L'an deux mille vingt-et-un le cinq mai, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Gérard DEZEMPTE, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX (Isère) dûment convoqué s'est réuni au gymnase David Douillet en raison des règles sanitaires et de distanciation physique prises lors de l'épidémie du covid 19.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal 29 avril 2021

ETAIENT PRESENTS : •Monsieur **Gérard DEZEMPTE** •Madame **Nathalie GARSI** •Monsieur **Frédéric CERVERA** •Madame **Katia SERRANO** •Monsieur **Fabien GAUTHIER** •Madame **Naïra GRIGORIAN** •Monsieur **Jean-François RODRIGUEZ** •Madame **Sandrine POZZOBON-MAITRE** •Monsieur **Jonathan BEL** •Monsieur **Yves COQUARD** •Monsieur **René LASSELIN** •Monsieur **Pierre DANIELIDES** •Monsieur **Jean-Luc ZULIANI** •Madame **Françoise MULLER** •Madame **Karine BERNARD** •Monsieur **Frédéric BOYER** •Monsieur **Jean-Michel CHOUVIER** •Madame **Jeannine FAILLA** •Monsieur **Mamadou DISSA** •Madame **Fouzia ZAHAR** •Madame **Sabrina ANDREVON**.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES :

- Madame **Anne-Claude COLIN** par Monsieur **Gérard DEZEMPTE**
- Monsieur **Marc LAPORTE** par Madame **Nathalie GARSI**
- Madame **Annick GALLEGO** par Monsieur **Frédéric CERVERA**
- Madame **Elizabeth EBRÛSÛM** par Madame **Katia SERRANO**
- Madame **Audrey SEQUEIRA** par Monsieur **Fabien GAUTHIER**
- Madame **Allison JACQUEMIN** par Madame **Naïra GRIGORIAN**
- Monsieur **Jérôme JOANNON** par Monsieur **Mamadou DISSA**
- Monsieur **Pierre FOUQUET** par Madame **Fouzia ZAHAR**

OUVERTURE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal ayant été convoqué selon les textes en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel nominatif des membres présents ou ayant donné procuration, et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance. L'assemblée désigne à l'unanimité Madame Nathalie GARSI, pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant le coronavirus.

Monsieur le Maire : « Comme vous le savez sans doute, il y avait chaque semaine un point avec le Préfet de l'Isère sur la vaccination sur les territoires du Département.

Nous savions que le 8 avril, 237 800 injections avaient été pratiquées dans le Département, dans des centres de vaccination ou par la médecine de ville. La comparaison avec une proportionnelle simple entre le Département et notre territoire du canton de Charvieu-Chavagneux, qui compte 55 920 habitants, aurait dû nous permettre d'avoir plus de 10 000 personnes ayant bénéficié d'une injection. A cette époque-là, ce n'était pas le cas.

Au 15 avril, le nombre d'injections sur le Département était de 282 000, source Préfecture de l'Isère et ARS. Vous le savez, nous avons pu obtenir, avec mon collègue Président de la Communauté de Communes voisine des Balcons du Dauphiné, un centre de vaccination éphémère et donc, nous avons bénéficié de 200 vaccinations. A la proportionnelle, nous aurions dû en avoir 12 400.

Au 22 avril, les derniers chiffres communiqués par Monsieur le Préfet étaient de 327 906 injections sur l'Isère ; nous aurions dû donc proportionnellement être à un peu plus de 14 000 injections, nous en étions toujours à 200.

Donc nous avons été malheureusement quelque peu oubliés. La faute n'est à personne mais je regrette que les élus nationaux ne soient pas intervenus pour rétablir la situation. En tous cas, pour ce qui me concerne, les élus de notre Communauté de Communes sont intervenus et ont manifesté auprès des services de l'Etat leur disponibilité pour organiser ce qu'ils souhaitaient que nous organisions. Puis nous sommes intervenus également lors de la conférence de vendredi avec mon collègue Président des Balcons du Dauphiné pour obtenir un centre pérenne. Nous l'avons obtenu le 23 avril, puisqu'en citant ces chiffres, le Préfet s'est bien rendu compte que nous avions un véritable retard, même si à cette époque-là, le nombre de vaccination dans les centres du Département de l'Isère, qu'ils soient éphémères ou qu'ils soient permanents, représentait 67% des injections. Un rapide calcul, dans la mesure où nous n'avions que 200 vaccinations sur notre territoire, montrait que nous n'étions en fait qu'à 300 potentiellement. En effet, il y a eu plus de vaccinations par la médecine de ville mais je n'ai pas les chiffres ; par ailleurs, il y a des gens qui sont allés par leurs propres moyens dans différents centres. Dans l'Ain pour certains, dans le Rhône pour d'autres, dans l'Isère, à Montalieu, où un centre était ouvert, et puis sur Bourgoin, sur d'autres départements ; certains sont allés dans la Drôme, dans l'Ardèche... J'avais bien expliqué à Monsieur le Préfet que la difficulté spécifique à notre territoire tenait au fait que nous avions malheureusement un système de transport en commun qui n'était pas suffisant. Ainsi, c'est le 23 avril que nous avons pu obtenir l'accord du Préfet, et bien évidemment de l'ARS, pour que soit ouvert un centre de vaccination permanent sur notre territoire et comme je l'ai rappelé avec Jean-Yves BRENIER, mon collègue Président des Balcons du Dauphiné, peu importe le lieu, l'important c'était que nous ayons ce service pour nos populations. Donc le centre est pérennisé, il devient permanent. Nous aurons les 11 et 12 mai la 2^{ème} vaccination pour les personnes qui ont eu le 1^{er} vaccin au mois d'avril, avec 250 doses supplémentaires qui doivent être du Pfizer, et à partir du 17 mai, s'enclenche le centre permanent

avec 1000 doses par semaine. Cela va nous permettre, je l'espère, de rattraper le retard que nous avons. Pour cela, je souhaite que nous puissions examiner des propositions que je vous ferais tout à l'heure après avoir épuisé l'ordre du jour. »

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'ajout de ce point à l'ordre du jour, et le Conseil Municipal l'accepte à l'*unanimité*.

CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN **A LA MUTUALITE FRANCAISE DE L'ISERE**

Monsieur le Maire fait un bref historique de la situation.

Il a été décidé au cours de l'année 1989 de réaliser ce qui s'appelait à l'époque une MAPAD (Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes). Le dossier est parti dès le mois d'août 1989 et le projet est arrivé à terme avec l'ouverture en décembre 1994. Il y avait alors un montage qui avait permis de réaliser le suivi des travaux et une maîtrise d'ouvrage par l'OPAC du Rhône. A ce jour, l'OPAC du Rhône a accepté, avec un certain nombre d'autorisations, de revendre les bâtiments aux collectivités territoriales telles que la commune de Charvieu-Chavagneux et la Communauté de Communes. Les Mutuelles France Isère continuent de gérer cet EHPAD puisqu'ils ont la technicité et la compétence pour le faire.

Puis il est apparu qu'il était nécessaire soit de moderniser l'EHPAD, soit d'en construire un nouveau. Le choix des Mutuelles France Isère s'est arrêté sur la reconstruction. Ils ont pour cela sollicité la Commune. Sur le principe, le Conseil Municipal avait déjà donné son accord.

Monsieur le Maire propose, en tant que représentant de la Commune, de leur apporter le terrain. La Ville avait acheté, il y a plus de vingt ans, un terrain qui était appelé Parc Phoenix ou Parc Bernascon, un parc dont la propriété fut à la famille Bernascon, qui est situé entre la route de la Léchère et la rue du Lac, et qui comporte 48 000 m² soit 4,8 hectares. Différentes possibilités d'implantation ont été étudiées et ce futur EHPAD, qui sera bien évidemment complètement moderne et répondra à tous les critères actuels, pourrait être implanté sur environ 1 hectare. Il y a 6 projets actuellement débattus par les spécialistes, 6 bâtiments qui ont des configurations différentes, et qui devraient pouvoir s'adapter sur la partie nord-ouest du tènement immobilier.

Monsieur le Maire précise que les services des Domaines ont été consultés mais qu'ils n'ont pas donné d'estimation puisqu'actuellement, l'affectation foncière n'est pas arrêtée. Mais un terrain constructible tel que celui-ci, sur la commune de Charvieu-Chavagneux, représente une valeur avant aménagements d'au moins une centaine d'euros par m². Pour une surface d'environ 1 hectare, puisque c'est ce dont ils auront besoin, cela représente une valeur potentielle de l'ordre d'un million d'euros, voire davantage, qui serait donnée par la Commune pour accueillir cet EHPAD.

C'est pourquoi Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, d'ores et déjà et quel que soit le prix exact, d'apporter un terrain d'une valeur d'environ 1 million d'euros, qui a pour finalité de rendre des services à nos aînés, à la population qui en a besoin, sur notre territoire. C'est aussi le rôle d'un chef-lieu de canton que d'être leader en la matière, et donc Monsieur le Maire propose que ce bien, qui correspond à une valeur de l'ordre d'1 million d'euros, voire davantage, puisse être affecté, donné, mis à la disposition, de la Mutuelle France Isère, pour 1€ symbolique. C'est un choix politique, c'est un choix solidaire, et donc c'est la proposition que fait la Municipalité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

CONSIDERANT que la Mutualité Française de l'Isère gère la résidence l'Arche sur la Commune de Charvieu-Chavagneux ;

CONSIDERANT l'acte notarié du 29 janvier 2020 par lequel le CCAS de la ville de Charvieu-Chavagneux et la Communauté de Communes LYSED se sont portés acquéreurs du bâtiment, lequel est loué à la MFI, le temps de réalisation d'un nouvel établissement ;

CONSIDERANT le projet d'implantation de la nouvelle résidence l'Arche envisagé sur une réserve foncière appartenant à la ville, dite Parc Bernascon ;

CONSIDERANT que la valeur de ce terrain a été sollicitée auprès de France Domaine afin que les opérations d'ordre soient réalisées comptablement une fois la vente réalisée, laquelle fera l'objet d'une nouvelle délibération lorsque le projet architectural permettra de déterminer la partie exacte de terrain à détacher du Parc ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver le principe de cession d'une parcelle de 1 hectare environ à détacher de l'emprise foncière dite Parc Bernascon, à la Mutualité Française de l'Isère (MFI).

ARTICLE 2 : d'approuver le principe de cette vente pour une valeur de 1 euro symbolique, considérant l'intérêt général de cette activité et de son maintien sur la Commune.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire propose de passer au vote. La proposition de délibération est adoptée à *l'unanimité*.

ROUTE DES PERVES – CREATION D'UNE LIAISON DOUCE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

CONSIDERANT le développement de la Commune par la fusion de Charvieu et Chavagneux en mai 1961, constituant deux pôles, auxquels s'est ajouté plus récemment le fort développement connu par le quartier du Piarday-Petit Prince ;

CONSIDERANT l'intérêt de relier le Sud au Nord de la Commune par une liaison douce afin d'offrir aux Charvieu-lands des possibilités alternatives de déplacement, et de leur proposer un itinéraire de loisirs ;

CONSIDERANT l'objectif d'apporter davantage de sécurité aux piétons, cyclistes, utilisateurs de trottinettes et autres modes de déplacement ;

CONSIDERANT le projet de desserte du bassin de mobilité Pont-de-Chéruy/Charvieu-Chavagneux/Crémieu par un Transport en Commun en Site Propre sur l'emprise de l'ancien Chemin de Fer de l'Est Lyonnais, relancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

CONSIDERANT que dans ce projet, l'une des stations sera située dans le quartier Piarday-Petit Prince avec une fonction dite de rabattement, entre autres pour les habitants de Chavagneux, et notamment du lieu-dit La Refeuille, *via* la route des Perves et que par conséquent, la circulation est amenée à croître sensiblement le long de cet axe ;

CONSIDERANT la nécessité d'aménager cette liaison douce, qui apportera un vrai service à nos concitoyens, et une réelle amélioration de la qualité de vie dans notre commune ;

CONSIDERANT que cette liaison douce nécessitera une emprise de 6,10 mètres de large à partir du bord ouest de la chaussée de la route des Perves ; que ces 6,10 m comprendront 3,90 m d'espace destiné à la préservation des haies existantes et à la constitution d'une trame végétale le long de la voie, auquel s'ajouteront une largeur de 2,10 m pour l'espace piétonnier et cycliste en lui-même et 10 cm qui seront réservés à la bordure de séparation ;

CONSIDERANT que la Commune veillera à ce que cet aménagement permette de préserver l'accès des riverains à leurs terrains ;

CONSIDERANT que la Commune ne possède pas aujourd'hui cette emprise et qu'elle doit donc l'acquérir ;

CONSIDERANT qu'afin de progresser le plus rapidement possible dans la réalisation de ce projet, la Commune envisage de faire mener à bien les transactions avec les différents propriétaires par un partenaire privé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver le principe de la création de cette liaison douce et du portage de l'opération par un prestataire.

ARTICLE 2 : de demander les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ACQUISITION DE PARCELLE C 93 – VERSEMENT DE L'INDEMNITE D'EVICION

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 2122-21 ;

CONSIDERANT que dans le cadre de ses projets d'aménagements, la commune de Charvieu-Chavagneux est conduite à acquérir des parcelles agricoles dont les exploitants sont évincés ;

CONSIDERANT que par délibération du 10 décembre 2014, le conseil municipal de Charvieu-Chavagneux a autorisé l'acquisition de la parcelle C 93 appartenant à Monsieur et Madame Vitton pour un montant de 15 000 € ;

CONSIDERANT qu'il convient aujourd'hui de formaliser cette acquisition et de donner congé au fermier ;

CONSIDERANT qu'en application de l'accord cadre régional relatif à l'indemnisation et à la réparation des préjudices subis par les exploitants agricoles et les propriétaires fonciers et notamment son article 18, l'indemnité d'éviction pour un exploitant agricole s'élève à 0,45 € le m², auxquels s'ajoute, en application de l'article 22 du même accord cadre régional, une indemnité de libération rapide d'un montant de 0,15 € le m² ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE 1 : de confirmer l'acquisition de la parcelle C93 d'une superficie de 8 280 m² pour un montant de 15 000 €.

ARTICLE 2 : de fixer l'indemnité d'éviction de l'exploitant agricole à 0,60 € le m² soit 4 968 €.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur DISSA demande s'il s'agit d'agrandir la déchetterie.

Monsieur le Maire répond que cela n'a rien à voir car la déchetterie, actuellement, suffit parfaitement et qu'il n'y a pas besoin de l'agrandir. Il s'agit notamment de constituer une réserve foncière. Avec les lois environnementales actuelles, en fonction des besoins que la Commune aura en matière d'équipement public, elle pourrait être amenée à réaliser des compensations. D'ailleurs, depuis 38 ans, la Commune a réalisé d'autres réserves foncières, dès qu'elle en a eu l'occasion. C'est dans cet esprit que cette acquisition est réalisée puisqu'il y a toujours intérêt à avoir des réserves qui peuvent permettre d'aménager l'espace.

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'**unanimité**.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ENLEVEMENT DES VEHICULES
ET LA GESTION DE LA FOURRIERE DE LA VILLE DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX,
AVEC LES ETABLISSEMENTS BOURGOIN DEPANNAGE ET TRANSPORTS**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération suivante :

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et libertés des Communes ;

VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État ;

VU la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses aux collectivités locales ;

VU l'article L. 2122-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles L. 325-1 et suivants et R. 325-12 et suivants ;

CONSIDERANT que la Commune de Charvieu-Chavagneux ne dispose pas d'un service de fourrière municipale en régie directe ;

CONSIDERANT que depuis plusieurs années le Conseil Municipal, par le biais d'une convention, confie ce service à un prestataire privé ;

CONSIDERANT que depuis le mois de juin 2012 la Commune était liée par une convention avec la Société Cruz Auto Pièces et Dépannage, située ZA Les Serpollières à St-Romain de Jalionas, celle-ci étant régulièrement renouvelée par tacite reconduction ;

CONSIDERANT que ce prestataire ne répond pas aux nouvelles prescriptions imposées par le décret n° 2020-775 du 24 juin 2020 relatif aux fourrières automobiles et qu'il convient de fait de signer une nouvelle convention avec un opérateur répondant à ces règles ;

CONSIDERANT qu'à l'issue des consultations menées par les services de la Ville, le choix du prestataire s'est porté sur la société Bourgoin Dépannage et Transports, située rue Louis Braille à Bourgoin-Jallieu, Gardien de fourrière agréé par la Préfecture de l'Isère ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention pour l'enlèvement des véhicules et la gestion de la fourrière de la ville de Charvieu-Chavagneux, avec les établissements Bourgoin Dépannage et Transports, sis rue Louis Braille à Bourgoin-Jallieu, Gardien de fourrière agréé par la Préfecture de l'Isère.

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'**unanimité**.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal, qui règle par ses délibérations les affaires de la Commune ;

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la Fonction Publique Territoriale qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, modifié ;

CONSIDERANT l'organisation et les besoins des services ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver la création des emplois ci-après :

| Nombre de postes | Temps de travail hebdomadaire | Dans le cadre d'emploi des |
|------------------|--------------------------------|----------------------------|
| 9 | Temps complet | Adjoint technique |
| 1 | Temps non complet (26.50h/sem) | Adjoint technique |
| 1 | Temps non complet (17.50h/sem) | Adjoint technique |

ARTICLE 2 : d'autoriser le pourvoi de ces postes par des agents titulaires, ou à défaut contractuels.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'*unanimité*.

INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ARROSAGE
SUR LE TERRAIN D'HONNEUR DU STADE JUST FONTAINE
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

CONSIDERANT que le terrain d'honneur du Stade Just Fontaine est constitué de pelouse naturelle et est classé en niveau 4 ;

CONSIDERANT que pour son entretien, il est nécessaire d'installer un dispositif automatique intégré d'arrosage ;

CONSIDERANT que ce dispositif, composé de plusieurs rampes d'arroseurs, représentera un investissement de l'ordre de 70 000 € HT, montant important justifié par des contraintes de pression et de volume d'eau mais susceptible d'être révisé à la baisse en fonction des solutions techniques qui seront proposées à la Ville ;

CONSIDERANT que, pour équilibrer financièrement cette opération, il est possible de solliciter une subvention de la part de la Fédération Française de Football, dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à adresser à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, *via* le District de Football de l'Isère, une demande d'avis préalable en vue de l'attribution par la Fédération Française de Football d'une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur sur la saison 2021-2022.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Jean-Luc ZULIANI, également Président du Football Club de Charvieu-Chavagneux, explique que l'objectif est d'optimiser l'arrosage afin d'économiser les coûts d'entretien et obtenir un meilleur rendu du terrain malgré les sécheresses récurrentes.

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'*unanimité*.

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS
AFFECTATION DES RESULTATS 2020 AU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA VILLE

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales L2311-5, R311-11 et suivants ;

VU la délibération n° 2020-09-14/09 du 14/09/20 décidant la clôture du budget annexe de la REGIE DES TRANSPORTS ;

VU les délibérations n° 2021-V-021 et n° 2021-V-022 du 06/04/2021 approuvant le compte de gestion et le compte administratif 2020 du budget annexe de la REGIE DES TRANSPORTS ;

CONSIDERANT que lors du Conseil Municipal du 06/04/2021, il a été approuvé les résultats du compte administratif 2020 avec un excédent d'investissement de 113 152,12 € et un excédent de fonctionnement de 33 587,91 € ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'affecter les résultats du budget annexe de la REGIE DES TRANSPORTS au compte administratif de la Ville, afin de clore définitivement ce dossier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser et de demander au comptable public l'affectation des résultats d'investissement au chapitre 001 (113 152,12 €) et les résultats de fonctionnement au chapitre 002 (33 587,91 €) au compte administratif 2021 de la Ville.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Mamadou DISSA relève le fait que les Conseillers Municipaux n'ont pas les procès-verbaux des 2 dernières séances.

Par ailleurs, concernant cette délibération, Monsieur Mamadou DISSA pense qu'il y a une erreur technique dans la terminologie de sa rédaction.

Monsieur le Maire indique qu'il ne pense pas qu'il y ait d'erreur technique dans la rédaction de la délibération proposée puisqu'elle a été vérifiée par le comptable et le trésorier. Concernant la rédaction des procès-verbaux, il explique que les services municipaux sont occupés par de nombreux dossiers pour le moment mais qu'ils seront transmis prochainement afin que chacun puisse les apprécier à leur juste valeur.

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'**unanimité**.

COTNI (COMITE ORGANISATION TOUR NORD ISERE) – ALPES ISERE TOUR **CONTRAT DE PARTENARIAT**

Monsieur le Maire : « C'est pour nous une certaine satisfaction parce que, vous le savez, il y a une vieille tradition entre notre commune et le sport cycliste de haut niveau, puisque nous avons un des meilleurs clubs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il y a 2 ou 3 clubs qui ont ce niveau-là, notamment Vaulx-en-Velin et Roanne. Nous avons la chance d'être dans les 20 meilleurs clubs nationaux et cela est tout à fait réconfortant. En matière sportive, il y a d'une part le sport de masse qui est sans doute le plus intéressant puisqu'il permet d'attirer un maximum de jeunes vers l'effort physique ; mais le sport de masse ne peut pas exister sans qu'il y ait aussi un sport d'élite puisque c'est le sport d'élite qui donne l'exemple et qui attire les jeunes vers la pratique du sport. Alors dans ce cadre-là, nous accueillons, depuis des années, ce Rhône Alpes Isère Tour qui est devenu maintenant l'Alpes Isère Tour. C'est un succès parce que l'épreuve, qui est une épreuve nationale,

prend encore des échelons et aura un retentissement national encore plus important puisqu'elle va maintenant se dérouler à partir du mercredi pour se terminer le dimanche. C'est une réussite pour tout le monde et c'est une réussite pour le Président Michel BAUP qui a dirigé cette épreuve depuis le début. J'ajoute qu'il y a très souvent des coureurs qui gagnent cette course et ont ensuite des carrières professionnelles et réussissent très bien. Nous avons d'ailleurs eu, dans le passé, un membre de notre club de Charvieu-Chavagneux qui avait gagné le Rhône-Alpes Isère Tour, il s'agit de David PAGNIER. »

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7 ;

VU le contrat de partenariat entre le COTNI et la ville de Charvieu-Chavagneux ;

CONSIDERANT la 30^{ème} édition de l'Alpes Isère Tour qui débutera à Charvieu-Chavagneux le 19 mai 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver le contrat de partenariat entre le COTNI et la ville de Charvieu-Chavagneux.

ARTICLE 2 : d'approuver le versement de la subvention de 35 000 € prévue au présent contrat.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'**unanimité**.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2021 **AU CENTRE EDUCATIF CAMILLE VEYRON**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal, traditionnellement, verse aux écoles scolarisant des élèves de notre commune, un montant équivalent à ce qui est versé pour les élèves des écoles de Charvieu-Chavagneux, à savoir un montant forfaitaire de 33 € par élève ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention de 99 € pour l'accueil par le centre éducatif Camille Veyron, qui est un établissement public communal autonome, de 3 élèves habitant la Commune.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'*unanimité*.

INFORMATION SUR LE PROJET D'AMELIORATION DE LA DESSERTE DU BASSIN DE MOBILITE DE PONT-DE-CHERUY/CHARVIEU-CHAVAGNEUX/CREMIEU

Monsieur le Maire : « Nous avons délibéré sur ce sujet le 6 avril. Il s'agit de prolonger jusqu'à Crémieu, en passant par Charvieu-Chavagneux et Pont-de-Chéruy, la desserte de transport en commun qui relie le Centre de Lyon, avec la gare de la part-Dieu, à Meyzieu (par la ligne de tram T3 du SYTRAL) en utilisant l'ancienne voie ferrée, l'ancienne voie de Chemin de Fer de l'Est Lyonnais.

Notre territoire représente près de 50 000 habitants. Nous avons une dynamique de développement qui est importante et qui deviendra encore plus importante avec un réseau de transport en commun efficace. Notre évolution se situe à deux fois ce que représente la moyenne départementale. Notre proximité avec Lyon dynamise notre territoire et la tendance d'après les prévisions de l'Etat est confirmée.

Pourtant le bassin de mobilité est mal desservi par les transports en commun. Il y a malheureusement une quasi absence d'alternative à l'utilisation des véhicules individuels. Les axes routiers du secteur sont engorgés et cela entraîne, bien sûr, un niveau de pollution que je qualifierais de très élevé. De plus, nous souffrons également d'un vrai handicap sur ce territoire, il faut en être bien conscient, qui est dû à l'aéroport Saint-Exupéry, parce qu'il constitue une espèce de bouclier par rapport aux pénétrantes en direction de Lyon, ce qui oblige à passer soit par le Nord, soit par le Sud. Donc le réseau routier, bien que nous ayons apporté des améliorations significatives avec le contournement nord de Janneyrias qui est une voie rapide qui part depuis la sortie de Charvieu et qui va à Meyzieu, est encore insuffisant. Depuis un certain nombre d'années, nous réfléchissons aux difficultés rencontrées en matière de desserte, à ce manque de transport en commun. Il y a eu beaucoup d'hypothèses de réalisées, et ceci étant, quelles qu'aient pu être les solutions proposées, il y avait toujours un manque de clarté au niveau des collectivités concernées, et notamment au niveau de la Région. Au niveau de la Région, on nous avait expliqué, avec la majorité précédente conduite par le socialiste Jean-Jack QUEYRANNE, que tout allait être fait, qu'on allait réhabiliter la voie ferrée de l'Est Lyonnais, par contre cela est toujours resté au niveau de la rhétorique. Nous avons, avec les maires du canton, reçu Jean-Jack QUEYRANNE, lors d'une élection précédente, qui était venu nous expliquer, à la gare de Tignieu, qu'il allait remettre cette voie ferrée en place. Je lui avais expliqué qu'il ne fallait pas trop s'amuser avec nous parce que ce n'était manifestement pas vrai, ce dont il avait convenu.

Aujourd'hui, nous n'en sommes plus à la rhétorique, nous en sommes maintenant à la réalisation. Je crois que le Président WAUQUIEZ a parfaitement pris les choses en mains puisque, sur les 18 mois qui se sont écoulés depuis la constitution du comité de pilotage, à une période qui n'était pourtant pas favorable puisque c'était fin 2019, nous avons travaillé et nous avons aujourd'hui des résultats concrets. D'ailleurs, ces résultats convergent avec des études que nous avons faites en 2008-2009 au niveau de notre Communauté de Communes et ces études vont nous permettre maintenant d'entrer dans une phase qui va être la phase décisionnelle.

Je me souviens avoir rencontré le Préfet de la Région Rhône-Alpes, qui lui, était très favorable à un BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), en site propre, donc sur le site de la voie ferrée de l'Est Lyonnais, mais avec pour corollaire le fait que si cette solution était choisie, il n'y aurait pas de possibilité de revenir à une solution voie ferrée. Ce n'était donc pas la solution qui me semblait la plus pertinente. Comme ce Préfet est parti vers d'autres cieux, les cieux Parisiens, qui sont toujours, vous le savez, plus attirants que les cieux lyonnais pour les hauts fonctionnaires, cela nous a permis d'écarter un petit peu ce projet. Je crois que c'était une bonne chose que de l'écarter.

Aujourd'hui, ce qui nous semble le plus important, c'est que l'étude montre qu'en cas de solution BHNS, ce moyen de transport n'attirerait que 50% des voyageurs potentiels. Cela veut dire que, dès le départ, ce serait une solution au rabais, et nous aurions manqué 50% de la cible. Cela signifie que

pour ce qui concerne les élus du territoire et pour ce qui concerne notre majorité, il faut choisir. Pour ma part, je m'engage très clairement à faire un maximum, à peser un maximum, pour que ce soit la solution tram-train qui soit adoptée. Je remercie particulièrement le Président de la Région puisqu'il a vraiment fait très rapidement pour arriver à la solution. Nous avons des réunions régulières, en visioconférence. La visioconférence n'est pas la solution la plus pratique, mais comme je l'avais déjà dit le 6 avril, nous sommes sollicités tant en tant que Communauté de Communes qu'en tant que Commune, avec également les Départements de l'Isère, du Rhône, de l'Ain, il y a l'Etat, la Métropole de Lyon, le SYTRAL, SMT AML (Syndicat Mixte des Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise), la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, l'Est Lyonnais, le SYMBORD et les communes de Meyzieu, de Crémieu (qui sera la commune terminus), de Pusignan, de Janneyrias, de Pont-de-Chéruy, de Tignieu-Jamezieu, de Saint-Romain-de-Jalionas et de Villemoirieu. Nous avons demain encore une réunion du comité de pilotage à 10h00 pour faire avancer au mieux ce projet.

Comme je vous l'avais dit, et comme je l'ai dit en Communauté de Communes, le fait de confier les mobilités à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, n'a pu qu'accélérer l'opération et la garantie de concertation apportée par Laurent WAUQUIEZ se concrétise aujourd'hui. Chaque semaine nous avons des réunions à ce propos et tout fonctionne correctement.

Pour rappel, le Plan Etat-Région 2015-2021 qui avait été signé par la majorité socialiste précédente de Monsieur QUEYRANNE négligeait le tram-train. J'ajoute aussi que nous avons tous, toutes les collectivités, notre Commune, notre Communauté de Communes, participé à l'étude. Nous avons tous participé financièrement avec le soutien du Département de l'Isère. Aujourd'hui, c'est le projet en site propre qui va être retenu parmi d'autres qui avaient été également envisagés, et la meilleure solution, comme je le disais, ce sera le tram-train.

Nous devons adapter le mieux possible les stations, les gares, qui vont s'implanter sur le trajet. Nous évoquons tout à l'heure la liaison douce de la Route des Perves. Elle fait partie des aménagements qu'il faut réussir. Il faut que nous réussissions les implantations des gares, il faut que nous réussissions les liaisons de rabattement et la circulation, il faut que nous réussissions aussi en matière de développement économique parce qu'autour de ces gares, nous aurons de l'activité commerciale notamment. Avec ce qui s'est produit ces dernières années et des secteurs traditionnels commerciaux qui ont plus de difficultés, c'est peut-être le moment de recréer des secteurs commerciaux dans une zone qui sera cette fois recentrée autour de la gare qui pourrait être entre Charvieu et Pont-de-Chéruy. Donc il faut absolument réfléchir pour réussir tout cela au mieux. En tous cas, tout cela avance. Et nous avons une chance, nous serons bien desservis dans la mesure où nous aurons une première gare dans le secteur du Petit Prince, qui servira aussi de gare de rabattement, par la Route des Perves, au Nord, avec la liaison qui se dessine en direction de Chavanoz, mais également, potentiellement de la Plaine de l'Ain et donc de Loyettes. La deuxième gare, sur l'avenue Grammont, entre la mairie et la RD24A, devrait également nous apporter une liaison de proximité avec aussi des possibilités de rabattement, puisqu'il ne faut pas oublier que la Rue du Travail relie Chavanoz. Il y aura forcément le rabattement de Pont-de-Chéruy qui est immédiatement connecté. Tout cela devrait nous permettre de développer correctement notre territoire.

Il est vrai que, contre le BHNS, il y a aussi les multiples ruptures de charge ; c'est-à-dire l'obligation de changer de mode de transport au cours du déplacement. C'est effectivement dissuasif et cela constitue un frein au transport collectif. Clairement, la meilleure solution se confirme au niveau d'un tram-train.

Je voulais vous en parler et chaque fois que nous aurons d'autres éléments, je vous tiendrais informés. »

Madame Fouzia ZAHAR : « Je suis ravie de vous entendre dire que vous soutenez le tram-train, parce qu'effectivement ce n'était pas votre discours. Moi qui suis cette affaire depuis très longtemps, je suis en tous cas la position de la Commune de Charvieu-Chavagneux. Donc depuis 2019, effectivement vous êtes plus sur le tram-train, ce n'était pas le cas au début où vous étiez plus pour le bus. »

Monsieur le Maire : « Je pense que vous devez confondre un peu les choses. Moi j'ai toujours été un élu responsable, et si nous avons fait faire des études, c'était tout simplement parce qu'en 2008-2009, il fallait se rendre compte du niveau auquel nous étions exposés en matière de remboursement. Les études qui avaient été réalisées par KPMG montraient un coût final, en matière de tram-train, qui était de l'ordre de 130 à 140 millions. Il est bien évident que, pour ce qui nous concerne, tout dépendait du niveau auquel nous allions être sollicités. Si c'était pour nous entraîner vers des impôts qui auraient été multipliés par 2 ou 3, car c'était l'enjeu, ce n'était pas possible. Donc tous les élus responsables du territoire ont toujours dit que ce ne serait pas possible pour notre part de le financer.

Il faut, en toutes choses, avoir des notions de grandeur. On ne peut pas financer des choses qui sont hors de portée. Prenons un exemple simple, si quelqu'un gagne 3 000 € par mois, il ne pourra pas acheter une Ferrari, c'est comme ça. C'était la même chose et c'est pour ça qu'il fallait se battre. Sur le fond, nous avons toujours dit qu'il fallait un transport en commun. Aujourd'hui, nous sommes en train d'évoluer vers la meilleure solution.

La réalité c'est qu'au niveau des élus qui se sont succédés à la Région, je me rappelle du Président du groupe socialiste à la Région Rhône-Alpes qui expliquait qu'on allait pouvoir réaliser ce tram-train. Il faisait partie des signataires. J'ai encore regardé son intervention télévisée devant la Région Rhône-Alpes il n'y a pas très longtemps parce que je dispose de la vidéo. Malheureusement dans le plan Etat-Région, il en parlait mais il n'y avait rien. On amusait les gens sur le territoire et on ne faisait rien. En fait, à la Région, on nous disait « vous allez l'avoir » et on ne mettait pas un centime. Là, il y a toujours eu des parleurs et des faiseurs, il y a des gens qui promettent et il y a des gens qui font. Je constate simplement une réalité. Il y a des gens comme Laurent WAUQUIEZ qui se sont engagés et qui font. Voilà la différence. En Dauphiné, on parlait des faiseurs, il fait partie des faiseurs, des gens qui vont faire et avec qui nous allons pouvoir avancer. Et puis je dirais que c'est une vraie prouesse. Vous voyez, je me souviens avoir été candidat en 2001 au Conseil Général. Il y avait un Président au Conseil Général qui s'appelait André Vallini, qui était venu à la mairie de Pont-de-Chéruy faire une réunion pour expliquer que si nous votions pour son candidat, nous aurions le tram-train. Mais il n'y avait pas le moindre sou vaillant pour faire cela. Par ailleurs, je peux aussi vous dire qu'au niveau du Conseil Départemental, anciennement Conseil Général, la participation n'aurait jamais pu être plus importante que ce qu'attribuait le Conseil Général au niveau des transports grenoblois. Parce qu'autrement, il n'aurait pas été en mesure d'expliquer pourquoi il attribuait plus de fonds pour desservir 50 000 habitants sur notre territoire qu'il n'en attribuait pour 450 000 de l'Y Grenoblois. Donc c'était du flan, du blabla. On nous a amusés pendant des années mais ce n'était pas vrai. Aujourd'hui, c'est du concret. Moi, je salue tous les élus, parce que je peux vous dire qu'il y a des élus, sur notre territoire, qui ont toujours eu un langage de vérité. C'est ce langage de vérité qui aujourd'hui paye. Je suis très satisfait de voir que nous avons des élus responsables et qu'enfin, les choses vont pouvoir se faire.

Alors, nous avons même quelques projections, je ne veux pas dévoiler tous les chiffres, nous savons que ce tram-train est un effort considérable, il faut se projeter à 30 ans. En 30 ans, le tram-train va coûter 370 millions d'euros et je pense que c'est cette donnée qui va nous amener le tram-train. En effet, si on fait la comparaison avec un BHNS, qui ne donne satisfaction qu'à la moitié des gens et donc laisse la moitié des utilisateurs potentiels continuer à utiliser leur voiture, si on le projette sur 30 ans, il coûtera 320 millions d'euros. C'est 50 millions de moins ce qui est en fait très peu. Le tram-train est un service complet qui ne coûte finalement même pas 20% de plus. C'est un vrai service, et c'est là où on peut se rendre compte des enjeux. Ce que je reproche tout simplement à Monsieur QUEYRANNE, c'est de ne pas avoir été capable de faire au moins cette étude. On nous disait vous allez l'avoir mais on ne prenait même pas la peine de faire de vraies études. Aujourd'hui, nous aboutissons en 1 an et demi alors que d'autres en 15 ans n'ont rien fait. Je trouve cela extrêmement positif et je salue et remercie à nouveau la Région. »

Monsieur Fabien GAUTHIER : « Je tiens à vous remercier, et je pense que l'ensemble de nos collègues se joindront à moi, pour ces informations très intéressantes et détaillées concernant le projet de desserte par transport en communs de notre bassin de vie.

Il s'agit d'un projet important, stratégique, pour l'avenir de notre territoire, pour nos concitoyens.

Et je veux souligner un point : c'est un projet que vous avez toujours soutenu.

Mieux encore, dès votre élection en tant que Conseiller Général de notre canton en 1988, vous êtes intervenu activement auprès du Département de l'Isère afin que la voie ferrée du Chemin de Fer de l'Est Lyonnais soit conservée dans le patrimoine départemental, en vue d'une future desserte de notre secteur.

Ceci, plusieurs années avant que le Plan de Déplacement Urbains du Grand Lyon, 1^{er} document de programmation à évoquer cette perspective, ne prévoie de réutiliser l'emprise du CFEL pour une desserte périurbaine de l'agglomération.

C'est ce que l'on peut appeler être clairvoyant et préparer l'avenir.

Depuis, plusieurs études ont été réalisées pour approfondir et préciser ce projet. Vous y avez contribué, en tant que Président de la Communauté de Communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné, en commandant à KPMG l'une de ces études. Puis, en engageant LYSED aux côtés de la région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment sur le plan financier, dans l'étude récemment confiée au cabinet EGIS, et qui aboutira à la définition concrète du projet de desserte en site propre.

Nous pouvons aussi remercier chaleureusement le Président WAUQUIEZ pour avoir relancé ce projet, curieusement absent, comme vous l'avez indiqué Monsieur le Maire, du dernier Contrat de plan Etat Région, qui avait été signé par le socialiste Jean-Jack QUEYRANNE.

Au passage, on notera que Monsieur REYNAUD, Président du Groupe socialiste à la Région, verbalement très actif, faisait localement des promesses qu'il ne tenait pas dans l'hémicycle. L'important, c'est qu'aujourd'hui l'efficacité a remplacé le blabla !

Parmi les arbitrages à venir, il y aura bien sûr le mode de transport. On sait, Monsieur le Maire, que vous êtes déterminé en faveur du Tram-Train plutôt que du BHNS.

Pour ma part, je pense que la majorité du Conseil Municipal de Charvieu-Chavagneux est également pour le Tram-Train.

Nous vous laissons le soin de développer les arguments à ce sujet, et nous savons que nous pouvons compter sur votre détermination.

Je vous remercie. »

Madame Katia SERRANO : « Monsieur le Maire, je souhaite rebondir sur ce que vient de dire mon collègue. Et notamment joindre aux siens mes remerciements à votre intention et à l'intention du Président du Conseil Régional, Laurent WAUQUIEZ, et de Jean-Pierre GIRARD, Conseiller Régional en charge du projet CFEL.

Vous participez activement au Comité de Pilotage de ce projet, et grâce à votre engagement, grâce à celui de la majorité régionale, Charvieu-Chavagneux disposera de 2 stations sur la future ligne, l'une au Piarday-Petit Prince, l'autre en centre-ville.

Il s'agit là d'une excellente nouvelle pour notre territoire et nos concitoyens, qui bénéficieront d'une qualité de service élevée, sans compter le désengorgement des axes de circulation grâce à la mise en œuvre d'un Transport en Commun en Site Propre.

C'est aussi une belle opportunité pour l'avenir, car nul doute qu'un tel niveau d'équipement ne manquera pas de contribuer activement au dynamisme de notre commune.

Nous pouvons en effet escompter l'installation d'activités économiques sur notre territoire, de nouveaux commerces en centre-ville, à proximité de la gare, et, en conséquence, des créations d'emplois.

Une telle perspective ne peut que réjouir les élus locaux que nous sommes.

Et je conclus mon propos comme notre collègue et ami Fabien GAUTHIER, Monsieur le Maire, nous comptons sur votre pugnacité bien connue. »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie et je suis moi-même heureux de pouvoir compter sur vous. Ce qui me rassure également, c'est que les 2 élus qui viennent de prendre la parole auront dans l'avenir des responsabilités sur le territoire puisque l'un d'eux sera mon suppléant et l'autre devrait pouvoir acquérir un certain nombre de responsabilités au niveau Auvergne-Rhône-Alpes. Donc c'est, me semble-t-il, aussi une bonne chose. Ceci étant dit, il nous reste encore beaucoup à faire, nous avons, demain, un comité de pilotage. Je voudrais remercier encore, et je crois que c'est important de le dire, Jean-Pierre GIRARD.

Il faut savoir que jusqu'en 2020, le président du comité de pilotage était Olivier BONNARD qui avait géré le dossier avec beaucoup d'attention, avec beaucoup de dynamisme. Comme vous le savez, nous avons eu le décès de mon collègue maire de Morestel, Christian RIVAL, et comme il était son suppléant, il a été amené à siéger au Département. Donc Jean-Pierre GIRARD a remplacé Olivier BONNARD au pied levé. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il l'a remplacé avec beaucoup d'efficacité. Jean-Pierre GIRARD est quelqu'un de très ouvert, qui a mené le dossier d'une main de maître. Je le salue tout particulièrement parce que nous avons beaucoup avancé avec lui.

Aujourd'hui, nous allons concrétiser le projet. Je pense qu'une fois l'essai marqué, on est au stade de la transformation, donc c'est une bonne chose. Bien sûr, il y aura encore beaucoup de choses à faire. Je pense que le Département devra aussi s'engager pour aider les communes, pour accueillir dans les meilleures conditions, à l'approche des gares, les futurs voyageurs. Tout cela fait partie des missions de tous les élus, qu'ils soient au niveau des départements ou au niveau des régions, mais également au niveau des Communauté de Communes. Nous devons faire le maximum pour que les gens soient le mieux accueillis possible et qu'ils apprécient ce transport. C'est quand même, il faut le dire, Lyon à notre porte, véritablement. Donc c'est la possibilité pour les jeunes d'aller étudier dans toutes les universités lyonnaises. C'est un centre culturel complet qui s'ouvre à notre territoire. Il faut bien le dire, notre Nord Isère a été longtemps oublié. Aujourd'hui, nous allons rattraper ce temps perdu, je pense que c'est une bonne chose. Donc merci à tous ceux qui ont travaillé sur ce projet et à tous ceux qui ont le souci de continuer à faire ce que l'on a commencé, parce que c'est toujours un souci pour un élu que d'assurer la continuité. Merci à tous. »

ACQUISITION DES PARCELLES AC 3, AC 106 ET AC 107

Monsieur le Maire : « Vous avez reçu un rapport de synthèse concernant la vente d'un terrain de 41 124 m² appartenant à Monsieur Claude GHEZ DE CASTELNUOVO.

Pour l'information du Conseil Municipal, la famille GHEZ est une famille qui était propriétaire de ce qui s'appelait l'industrie du caoutchouc souple, dite « ICS », qui est devenue par la suite Phoenix et Palladium. A l'origine de l'industrialisation de notre territoire, nous avons la famille Grammont qui avait commencé par travailler le métal, étirer le métal ; ils faisaient des baleines de parapluie et des baleines de crinoline. Puis l'activité s'est diversifiée avec des fils conducteurs, des câbles, et forcément, il fallait isoler ces câbles conducteurs d'électricité donc elle a fait du caoutchouc. Et puis dans le caoutchouc, pour qu'il soit plus résistant, il fallait inclure du tissu, l'armer de tissu, voire de matières qui peuvent être diverses et variées. D'ailleurs cela a donné naissance sur l'agglomération à d'autres industries comme Fils spéciaux, et l'industrie du caoutchouc. Les héritiers de Grammont ont fait des affaires un peu moins bonnes, l'industrie s'est morcelée avec des départements différents et le caoutchouc est devenu l'ICS puis Phoenix et Palladium qui fabriquait des chaussures. La famille GHEZ était propriétaire du château GHEZ et du tènement immobilier en haut de Charvieu. Nous avons su que le secteur de 41 124 m² appartenant à Claude GHEZ allait être vendu, et que nous avions cette possibilité de faire savoir que nous pouvions les acquérir. »

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider d'acquérir les parcelles AC3, AC106 et AC107 appartenant à Monsieur Claude GHEZ DE CASTELNUOVO pour un montant de 30 000 €, en sus de tous les frais annexes

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette acquisition
- de dire que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'**unanimité**.

Madame Sabrina ANDREYON annonce son départ et quitte la séance.

AJOUT
PERSONNEL MUNICIPAL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES
DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Monsieur le Maire : « Le point que je souhaitais aborder concerne le coronavirus. Vous le savez, je l'ai annoncé tout à l'heure, nous avons obtenu que notre territoire, à l'Espace Pontois de Pont-de-Chéruy, organise un centre de vaccination pérenne. Les deux Communautés de Communes Balcons du Dauphiné et Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné travaillent ensemble pour que les choses fonctionnent le mieux possible. Il y a une CPTS (Conférence Professionnelle Territoriale de Santé) avec des professionnels de santé. Tout le monde fonctionne pour essayer d'être le plus efficace possible dans le programme de vaccination et nous allons avoir un centre permanent à partir du 17 mai, avec préalablement 450 doses les lundi 10 et mardi 11 mai. Nous avons du retard sur notre territoire et je crois qu'il est du devoir de tous les élus de faire en sorte le plus rapidement possible d'éviter la propagation du coronavirus. On le sait bien, le coronavirus risque à tout instant de muter, c'est le fait de tous les virus, et toute mutation peut être dangereuse parce qu'on n'est jamais sûr que les moyens que l'on a mis en œuvre, pourront couvrir l'évolution du virus. Donc, pour faire cela, en tant que commune de Charvieu-Chavagneux, nous sommes impliqués puisque nos agents sont au contact des populations, des populations d'élèves dans les écoles ou lorsqu'ils participent à la restauration scolaire, mais également des populations lorsque les personnes viennent en mairie. Nous avons en effet un certain nombre de services qui engendrent des contacts et sont susceptibles de permettre la transmission du virus.

La proposition que je voulais vous faire, c'est de faire en sorte que nous puissions inciter notre personnel pour que le corona ne passe pas par nous, faire en sorte que le corona soit le plus possible empêché d'utiliser nos agents comme vecteur de transmission. Si vous en étiez d'accord, nous pourrions leur verser une prime de 50 € quand ils se feront vacciner sur présentation du certificat de vaccination et leur donner une journée de congé supplémentaire. Bien entendu seraient concernés ceux que le gouvernement prévoira comme pouvant potentiellement bénéficier du vaccin, ce n'est pas nous qui décidons. La demi-journée, le temps nécessaire pour aller faire cette vaccination, ne sera pas décomptée dans les congés, c'est une évidence. Ce serait une compensation, car il est vrai que pendant 1 ou 2 jours, on est parfois un peu fatigué, on peut avoir un peu de fièvre, c'est un peu plus difficile. Ils le récupéreront en jour de congé quand ils seront en pleine forme. Cela me semble intéressant, incitatif. Et puis nous leur verserions une prime en leur donnant un délai. Il faut que, à partir du moment où le gouvernement donnera la possibilité d'être vacciné, nous leur donnions un laps de temps de 3 mois ou de 4 mois. S'ils se vaccinent dans ces 3 ou 4 mois, ils auront un jour de congé et 50 € de bonus. »

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'incitation à la vaccination au vote des Conseillers Municipaux qui l'approuvent à l'**unanimité**.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Conseil Municipal prend fin à 19H30.

Certifié exact.

La Secrétaire de Séance,



Nathalie GARSJ

Adjointe aux Affaires Sociales et à la Santé

Le Maire,



Gérard DEZEMPTE

Conseiller départemental de l'Isère